

## Appel en faveur d'un « Bloc CAE » dans les négociations de l'OMC

**Malgré la création d'une union douanière et d'un marché commun, les Etats-membres de la CAE sont encore représentés individuellement dans les négociations de l'OMC. Nous considérons qu'il y a maintenant un élan pour que la CAE en tant que territoire douanier devienne un membre à part entière et agisse au nom de ses cinq Etats membres, ce qui augmenterait considérablement leur pouvoir de négociation. Afin d'y parvenir, il est urgent que le 2007 East African Trade Negotiations Act (la Loi portant sur les négociations commerciales de l'Afrique de l'Est de 2007) soit adoptée au niveau national.**

Au sein de l'OMC, des territoires douaniers comme la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) peuvent devenir membres à part entière et agir au nom de leurs membres, ce qui nécessite une coordination des positions des Etats membres, dans la poursuite de leurs intérêts. Avec sa politique commerciale extérieure commune, ses listes tarifaires uniques et son union douanière, l'Union européenne (avec ses 27 Etats membres), est l'exemple d'un membre de l'OMC parlant au nom de

ses 27 Etats membres à l'OMC. Il s'en suit que l'UE est plus forte, représentant l'un des plus grands marchés du monde.



Parler d'une seule voix rendrait plus forts les pays de la CAE à l'OMC, en particulier lors des conférences ministérielles.

### Pourquoi la CAE devrait-elle devenir membre de l'OMC ?

Depuis la mise en place du Marché commun en 2010, consécutif à l'adoption d'un Tarif extérieur commun (TEC), la CAE est devenue un marché unique régional, ayant un PIB combiné de 45 milliards USD. Cela représente une position potentiellement puissante à introduire à l'OMC et dans les autres négociations commerciales.

Et pourtant, les Etats membres de la CAE continuent de négocier individuellement, ce qui ne met pas pleinement en valeur leur potentiel en tant que bloc. L'expérience de l'UE démontre qu'il y a probablement un coût d'opportunité pour eux, car s'ils étaient représentés ensemble, ils seraient considérablement plus forts dans les négociations et pourraient s'assurer des résultats positifs sur des questions critiques pour la région.

### ← EN BREF

» En dépit de l'adoption de nombreuses politiques communes en tant que région, les Etats membres de la CAE ne sont pas encore parvenus à coordonner pleinement leurs positions dans les négociations de l'OMC.

» Un « bloc de la CAE » pourrait voir le jour afin de représenter les intérêts de tous les Etats membres sur des questions d'importance régionale (par ex. les subventions textiles, l'accès aux marchés en FDSC, les produits « sensibles », etc.

» La Loi portant sur les négociations commerciales de l'Afrique de l'Est de 2007, qui porte création d'une Commission conjointe des négociations commerciales n'a pas encore été adoptée au niveau national des Etats membres bien qu'ayant été promulguée au niveau régional.

Les Appels à l'action de CUTS visent à attirer l'attention et à inciter à agir sur des questions clés liées au commerce et au développement. Les lecteurs sont invités à faire référence, à reproduire et à distribuer cette notice pour des raisons de plaidoyer

### CUTS International, Genève

37-39, Rue de Vermont  
1202 Geneva, Switzerland  
Ph: +41.22.734.6080  
Fax: +41.22.734.3914  
Email: geneva@cuts.org  
Web: www.cuts-grc.org

Cet appel à l'action est publié dans le cadre du projet "Promotion des liens entre Agriculture, Climat et Commerce dans la Communauté de l'Afrique de l'Est (PACT EAC).  
[www.cuts-geneva.org/pactec](http://www.cuts-geneva.org/pactec)

Selon les vues exprimées par des parties prenantes de la CAE lors du Forum CUTS-CAE à Genève, les questions d'importance régionale pour lesquelles une puissance de marchandage accrue feraient la différence incluent : l'Accès en franchise de droits et sans contingents (FDSC) pour les produits en provenance des PMA dans les pays développés ; et l'abolition des mesures protectionnistes à l'encontre des « produits sensibles » dans les pays développés (comme le sucre, le riz, le cuir, les produits de la pêche et le coton).

### Que devraient-ils faire ?

Il suffirait à la CAE de demander à l'OMC l'admission de leur union douanière pour pouvoir y négocier en tant que région. En plus d'appliquer un TEC pour les produits étrangers, la CAE a une politique régionale sur de nombreuses questions liées au commerce négociées à l'OMC, ses membres coordonnent déjà leurs positions sur le commerce de manière informelle, ils ont déjà notifié la CAE en tant qu'union douanière auprès de l'OMC et ils participent même de manière conjointe aux Examens de politique commerciale.

Il est entendu qu'ils devraient harmoniser leurs politiques commerciales plus encore et qu'ils devraient mettre en place des mécanismes de coordination régionaux avant de présenter leurs positions à l'OMC. Cependant, les avantages d'une telle politique sont beaucoup plus importants que ses coûts.

Et de plus, l'élan est là. A l'heure où certains considèrent que le Cycle de Doha est mort et que la montée des relations plurilatérales fait craindre aux pays en développement et aux PMA de se trouver isolés, le système commercial multilatéral est affaibli de même que les voix des pays en développement. Après avoir quelque peu bénéficié du système commercial multilatéral relativement démocratique, ils risquent d'être les perdants du commerce mondialisé du XXIème siècle.

### Alors, qu'est-ce qu'ils attendent ?

En dépit des nombreux avantages qu'apporterait une accession de la CAE en tant que membre, il n'en reste pas moins qu'avant de pouvoir le faire, ses Etats membres devraient bien planifier et se préparer à agir en aval, au niveau national. Même si quelques progrès ont été accomplis au niveau régional, les avancées vers un groupe régional négociant en tant que bloc ont été timides à ce jour, surtout à cause des sensibilités au niveau national.

Depuis 2007, la Loi portant sur les négociations commerciales de l'Afrique de l'Est, qui a été avalisée par la signature de tous les Chefs d'Etats des pays membres de la CAE, offre un cadre approprié pour permettre à la région d'agir en tant que bloc dans les négociations bilatérales et multilatérales. Cette loi avait porté création d'un

Commission des négociations commerciales de la CAE, chargée de mettre en place un régime commercial pour l'Afrique de l'Est, d'harmoniser les positions et de négocier au nom des Etats partenaires.

Six ans plus tard, ce mécanisme essentiel n'est pas encore pleinement opérationnel pour des raisons « liées à l'application » de la loi et à des préoccupations concernant les questions de souveraineté des Etats membres. Pourtant, cette impasse mène à l'affaiblissement de la position des Etats membres au sein du système commercial international. En c'est l'homme de la rue, à la ville ou à la campagne, qui souffre de la mauvaise coordination des politiques.

### Ce que nous demandons

❶ La Loi sur les négociations commerciales de l'Afrique de l'Est (East African Trade Negotiations Act) devrait être adoptée au niveau national de chacun des Etats membres et mise en œuvre dès que possible. Une position de négociation non-coordonnée de la CAE ne fera qu'entraver les avantages potentiels à attendre du commerce international et affaiblir la position des Etats membres.

❷ Certains des Etats membres de la CAE sont à court de ressources et de capacités suffisantes pour pouvoir prendre part aux différentes négociations commerciales bilatérales, régionales ou multilatérales. Par conséquent, ils perdent souvent les opportunités de voir leurs intérêts pris en compte ou inclus dans les résultats des négociations. Ainsi, il est évident que la mise en commun des ressources des Etats membres va renforcer la position des membres les plus faibles. Cela permettra aussi au bloc de la CAE d'avoir un pouvoir de négociation supérieur dans les différentes enceintes.

❸ Un front uni de la CAE au sommet devrait être soutenu par une base forte de la société civile. Dans ce sens, la CAE devrait s'engager conjointement dans la formation des capacités des parties prenantes, par exemple, sous la forme de groupes de travail conjoints. Des coalitions de parties prenantes partageant les mêmes intérêts peuvent construire et commencer à harmoniser leurs positions sur différentes questions de politique commerciale.

## RESSOURCES UTILES



**Les Etats membres de la CAE doivent encore négocier des Accords commerciaux individuellement malgré la Loi de 2008.** Le sort de la loi portant sur la négociation des accords commerciaux extérieurs en tant que bloc est en suspens à cause des hésitations des autorités concernées par sa mise en application... ► <http://bit.ly/YNbvEL>